

délibération 2019_5_6

OBJET : Dénomination de rue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la route de la D915 à Tourriers, n'a pas été dénommé lors de la création des noms de rues.

En accord avec les riverains, il propose de donner le nom de "route de Paris" à cette portion de voie.

Concernant le numérotage et afin de ne pas provoquer de confusion avec la rue de Paris à Tourriers, il propose de poursuivre la numérotation.

La parcelle ZC 26 se voit attribuer le n° 999, et la parcelle ZC 27, le n° 997.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de dénommer la portion de route RD 915 à Tourriers : Route de Paris, et d'attribuer les numéros comme énoncé ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;